



## RÈGLEMENTS « CONCOURS GROUPE VOYAGES QUÉBEC »

### 1. Prix & conditions rattachées aux prix

Les participants auront la chance de gagner l'un des prix suivants. Les chances de gagner un des prix dépendent du nombre d'inscriptions éligibles reçues. Participation maximale prévue : 15 000.

#### Prix

Une croisière à partir de Bordeaux avec CroisiEurope pour deux (2) personnes, offert par Groupe Voyages Québec, d'une valeur totale de **sept mille dollars (7 000\$)**. La valeur du prix est en fonction des prix négociés par Groupe Voyages Québec et ses fournisseurs.

#### **Le forfait pour deux (2) personnes comprend :**

- Neuf (9) nuits / onze (11) jours;
- Une croisière avec CroisiEurope Bordeaux fête le vin, pour la date de départ du 14 juin 2018 sur la Princesse Aquitaine à partir de Bordeaux en pension complète;
- Deux (2) billets d'avion aller et retour de Montréal à Bordeaux, vol avec Air Transat ou toute autre compagnie IATA selon les disponibilités;
- Deux (2) nuits d'hébergement à Bordeaux en hôtel trois (3) étoiles avec petit déjeuner inclus pour deux personnes;
- Les transferts entre l'aéroport, l'hôtel et le navire (4 transfères payés);
- Toutes les taxes.

### **Le forfait ne comprend pas :**

- Les dépenses personnelles;
- Les repas non mentionnés;
- Les assurances personnelles;
- Les boissons : thé, café, boissons alcoolisées, etc.;
- Les pourboires;
- Le transport urbain;
- Les excursions & visites non mentionnées;
- Le port de bagages;
- Le Fonds d'indemnisation clients des agents de voyages (FICAV).

Départ le 12 ou 13 juin 2018 pour Bordeaux pour la croisière du 14 juin 2018 (sujet à changement selon les disponibilités au moment de la réservation)

La réservation doit être faite **avant le 31 octobre 2017** pour le gagnant.

Les portions du prix ci-haut mentionnées ne peuvent pas être modifiées par d'autres services ou activités et ne peuvent pas être créditées, remboursées ou remplacées si une ou des portions du prix ne sont pas utilisées. Le prix doit être accepté tel quel.

Le gagnant et la personne l'accompagnant doivent être disponibles aux dates susmentionnées. Advenant le cas où le gagnant et la personne l'accompagnant ne seraient pas disponibles pour cette période, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourra être effectué.

Le gagnant et la personne l'accompagnant, le cas échéant, doivent obtenir tous les documents nécessaires à leurs frais, tels que passeports valides pour la durée du séjour. Dans l'éventualité où le gagnant et la personne l'accompagnant ne sont pas disponibles puisqu'ils ne possèdent pas les documents nécessaires pour voyager, le prix est annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage peut être effectué.

Le choix de l'hôtel est à l'entière discrétion des partenaires du concours et seul le gagnant du premier prix sera informé des modalités de réservation et de l'itinéraire du voyage, ainsi que de l'hôtel choisi.

## **2. Comment participer**

Le concours se déroule à compter du 31 août 2017 à 12h00 et se termine le 3 septembre 2017 à 16h45.

Vous devez être détenteur d'un passeport de l'évènement, comprenant la carte de dégustation (incluant un (1) droit de participation), pour participer au concours.

## **Méthode de participation:**

Vous pouvez vous inscrire de la manière suivante :

Lorsque qu'un détenteur du passeport de l'évènement Bordeaux fête le vin à Québec se présentera au comptoir de remise du kit de dégustation, un coupon de participation au concours lui sera remis en même temps que son kit. Le participant devra se présenter au kiosque de Groupe Voyages Québec, sur le site de l'évènement, et remplir son coupon de participation avant de le déposer dans le baril prévu à cet effet. Chaque carte de dégustation comprend un (1) seul droit de participation au concours.

### **3. Tirage**

Le tirage aura lieu le dimanche 3 septembre à 17h00 sur la scène Desjardins de l'évènement.

**Si le gagnant ne se trouve pas sur les lieux de l'évènement lors de l'annonce du tirage, il sera contacté par téléphone au plus tard le mardi 5 septembre par un représentant de 3E Évènement.**

### **4. Réclamation du prix**

La date limite pour réclamer un prix est le vendredi 22 septembre 2017 à 16h30, à l'adresse suivante:

**Festival d'été de Québec / 3E Évènement**  
683, rue Saint-Joseph Est bur. 150  
Québec (Québec) G1K 3C1

Le prix doit être récupéré à cette même adresse. Aucun envoi par la poste.

### **5. Conditions générales**

5.1 Le gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou son image, notamment sa photo et/ou sa voix soient utilisées à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération;

5.2 Le gagnant doit signer un document attestant de son admissibilité tel que précisé au point 2 du présent règlement et dégageant 3E, la Ville de Québec, Groupe Voyages Québec, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix;

5.3 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée;

5.4 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, 3E, Groupe Voyages Québec, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente;

5.5 Le refus d'accepter le prix libère 3E, la Ville de Québec, Groupe Voyages Québec, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant;

5.6 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours;

5.7 3E, la Ville de Québec, Groupe Voyages Québec, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur;

5.8 3E, la Ville de Québec, Groupe Voyages Québec, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours;

5.9 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse courriel et âge sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées;

5.10 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont 3E se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives;

5.11 Toute personne âgée de 18 ans ou plus est admise à participer au concours à l'exception des employés (actuels et retraités), des représentants, des agents, des membres du conseil d'administration et du comité de direction 3E, la Ville de Québec, Groupe Voyages Québec, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs

administrateurs, dirigeants, employés respectifs et les personnes avec qui ils sont domiciliés. Le ou les participants doivent être domiciliés au Québec;

5.12 Le règlement du concours est disponible à l'adresse suivante : [www.bfvq.ca](http://www.bfvq.ca);

5.13 Le prix offert est non négociable, non échangeable, non monnayable. Toutes les taxes sont incluses dans les prix. Aucun achat requis.

5.14 Les règlements officiels du concours sont disponibles sur demande en écrivant à 3E à l'adresse ci-haut mentionnée ou en composant sans frais le 1-888-992-5200.

Les chances de gagner le prix dépendent du nombre d'inscriptions éligibles reçues.

## **6. Différent**

Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la **Régie des alcools, des courses et des jeux** afin qu'il soit tranché. Un différent quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.